



## **Equip'Apparts**

### **Bilan, évaluation et perspectives d'avenir**

Novembre 2021

Association Equip'Apparts  
Avenue de l'Europe 6  
CP 310  
1701 Fribourg  
Tél : 079 522 18 61  
Email : [info@equipapparts.com](mailto:info@equipapparts.com)

## 1. Introduction

1.1 La réduction des risques

1.2 Le *housing first*

## 2. Equip'Apparts en bref

2.1 Porteurs du projet

2.2 Situation de départ et offre

2.3 Naissance du projet

2.4 Développement du projet

## 3. Evaluation

3.1 Méthodologie

3.2 Pertinence de l'offre et complémentarité

3.3 Lutte contre le sans-abrisme

3.4 Amélioration de la santé physique, mentale et sociale : les premiers dividendes

3.5 Un accompagnement orienté rétablissement : les dividendes à moyen et à long terme et les potentialités de l'offre

## 4. Recommandations

4.1 Valorisation des résultats

4.2 Intégration dans le cadre socio-sanitaire existant

4.3 Reconnaissance de l'Etat

## 5. Conclusion

## 1. Introduction

L'association Equip'Apparts est née en 2016 de la volonté du Réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addiction (RIFA) qui réunit les trois institutions spécialisées dans les addictions : l'Association Le Radeau, la Fondation Le Torry et la Fondation le Tremplin. Les associations Les Traversées - habitat accompagné -, REPER - promotion de la santé et prévention - et la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse - insertion sociale - ont également rejoint le projet. Toutes font partie du comité bénévole de gestion.

L'association s'est mise en place dans le but d'améliorer la qualité de vie et l'intégration sociale des personnes souffrant ou ayant souffert d'addictions par l'accès à des logements adaptés à leurs besoins et avec un accompagnement. Elle est venue compléter l'offre existante dans le canton de Fribourg. Jusque-là, l'accompagnement vers un logement se déroulait exclusivement sous condition de participation à un programme d'abstinence ou de diminution de consommation. Avec son offre Equip'Apparts, le RIFA a installé une nouvelle logique : partir du logement pour accompagner vers un rétablissement, sans prérequis relatif aux produits et aux comportements addictifs.

Pour mettre en place le projet Equip'Apparts, les institutions partenaires se sont inspirées du modèle *housing first*, né en 1995 aux Etats-Unis. Ce modèle part du principe que le logement et le droit à y accéder sont des points d'ancrage pour l'équilibre de l'être humain. L'habitat est vu comme le socle et le levier pour qu'une personne puisse se déployer, se sentir bien et réaliser sa vie et ses projets.

Les personnes en situation de dépendance à des produits psychotropes et de décrochage social sont dépourvus de logement en sa qualité d'espace privé sûr, ou alors bénéficient d'une solution transitoire ou fragile. Certaines sont sans-abri, d'autres en institution résidentielle pour une durée déterminée et d'autres encore ont un logement pour le maintien duquel des obstacles se présentent. Le modèle *housing first* dont Equip'Apparts s'est inspiré propose de partir du logement pour pouvoir accompagner la personne selon ses besoins et ses particularités en vue d'aller mieux. Il s'agit d'un projet de réduction des risques, dans la mesure où il vise à réduire les effets néfastes de la consommation pour une personne accompagnée, et ceci sans condition d'accès.

### 1.1 La réduction des risques

La réduction des risques (RdR) est un paradigme né dans les années 1980 dans le contexte de l'épidémie du VIH/SIDA. La situation était urgente : il fallait enrayer son développement auprès des usagers de drogues injectables. Des initiatives innovantes ont vu le jour dans des pays comme la Suisse, les Pays-Bas ou le Danemark. La plus emblématique d'entre elles a été – et l'est toujours – la distribution de seringues stériles.

Les programmes, les prestations et les pratiques basées sur la réduction des risques visent à diminuer les dommages associés à l'utilisation de substances psychoactives par des personnes qui sont dans l'incapacité ou qui n'ont pas la volonté de cesser de consommer. Cette manière d'agir se concentre sur les personnes, leurs pratiques, leur environnement et les conséquences négatives observées, plutôt que sur la prévention de la consommation des substances psychoactives.

La réduction des risques, également appelée réduction des méfaits, part du principe qu'il n'est pas possible d'éradiquer la drogue de la société. Elle affirme qu'il y aura toujours des personnes qui ne veulent ou ne peuvent cesser de consommer des substances psychoactives en dépit des conséquences négatives que celles-ci peuvent entraîner pour elles-mêmes, leurs proches ou la société. Il s'agit donc de minimiser ces conséquences. Par ailleurs, préserver la santé de la personne est au cœur des préoccupations. L'accompagnement vise à permettre à la personne bénéficiaire de traverser la phase de consommation avec un minimum d'atteintes sur le plan physique, psychique et social. L'approche est pragmatique et soucieuse de la dignité des personnes.

La notion de réduction des risques va de pair avec celle de rétablissement. L'objectif de guérison est donc écarté au bénéfice d'une notion basée sur la simple amélioration de la santé physique, mentale et sociale de la personne. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la singularité de chaque personne. La notion de rétablissement est donc considérée en fonction des particularités du ou de la bénéficiaire. C'est dans cette logique de réduction des risques, mais aussi dans celle de l'urgence face au sans-abrisme chronique engendré par les toxicomanies, que le *housing first*, pilier du projet Equip'Apparts, est né.

## 1.2 Le *housing first*

Inclure au et par le logement est l'objectif principal du *housing first*. Ce modèle est né à New-York au cours de l'année 1995 de l'initiative de psychiatres qui souhaitaient faciliter l'accès et le maintien au logement à des patients qui en étaient exclus durablement. Leur postulat était simple : l'accès immédiat et sans condition à un logement pouvait permettre à terme le maintien durable d'un chez soi et l'amélioration de la qualité de vie. Le modèle ou dispositif élaboré visait donc à rétablir les patients en leur garantissant un logement par diverses mesures d'accompagnement, logement qui grâce à la stabilité offerte, jouait un rôle de support et de levier à partir duquel s'inscrire dans la société.

« La visée première de l'accompagnement Housing First est le rétablissement de la personne (redevenir acteur de sa vie, de ses choix, à partir de ses propres ressources). Redevenir un citoyen qui accède pleinement à ses droits et sollicite le système d'aide de droit commun devient ainsi un objectif sous-jacent (être capable, par exemple, de contacter son médecin traitant lorsque nécessaire, mais également de solliciter son propre réseau social). Cela étant, une équipe de Housing First doit pouvoir accompagner le/la locataire aussi longtemps que nécessaire. » Coralie Buxant, « Housing First : une invitation à envisager la fin du sans-abrisme », revue Vie sociale 2018, no 23-24

Pour accompagner et soutenir l'usager.ère dans le cadre d'un projet de *housing first*, les professionnels se basent sur cinq éléments :

- L'espoir par rapport à la dépendance
- La possibilité de mener une vie digne
- Le respect de la personne et la conviction qu'au-delà de ses limites, chacun.e a des caractéristiques uniques
- L'autodétermination et la croyance dans le droit que chaque individu a de choisir ses buts et ses méthodes
- Le partenariat ou la conviction que le processus de rétablissement comprend deux experts, l'usager.ère et l'intervenant.e

Les concepteurs du modèle *housing first* ont défini une série de principes qui permettent de guider la mise en œuvre d'un projet. Parmi les points importants du processus, il y a le libre choix de l'usager.ère (choix du logement et des services), la séparation du logement et des services tout en assurant la continuité entre les deux, l'adaptation des services aux besoins, une philosophie axée sur le rétablissement et l'accent sur la citoyenneté pour encourager l'intégration sociale de la personne bénéficiaire. Les principes d'autonomie et d'autodétermination ressortent de manière particulièrement forte dans les fondements du *housing first*.

Le respect de ces principes fondamentaux dans la transposition du modèle est considéré comme le principal gage de son efficacité. Le spécialiste du modèle *housing first*, Nicholas Pleace, dans son « Guide sur le logement d'abord en Europe » établit un lien entre de bons résultats du logement d'abord et une grande fidélité à ces principes clés. Il mentionne notamment que les services de logement d'abord, bien que fonctionnant dans des pays européens dont les systèmes d'aide sociale, de santé, de logement et d'aide aux personnes sans domicile sont très différents, ont tous réussi à sortir des personnes sans domicile de cette situation.

Dans l'établissement de leur offre, les responsables d'Equip'Apparts ont été obligés de prendre en compte certaines contraintes liées à l'environnement institutionnel prévalant dans le canton de Fribourg. Ces aménagements n'ont pas remis en doute les principes de base de l'autonomie, de l'autodétermination et du rétablissement.

## 2. Equip'Apparts en bref

### 2.1 Porteurs du projet

Equip'Apparts est né en 2016 sous l'impulsion des institutions du RIFA – le Radeau, la Fondation le Tremplin et le Torry – et de ses partenaires les associations Les traversées et REPER, et la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse. Toutes portent le projet au sein du comité bénévole de gestion. Cette synergie d'institutions s'est mise en place dans l'objectif de résoudre le problème du logement en trouvant des solutions selon les connaissances et les spécialisations de chacun et chacune.

L'équipe opérationnelle est constituée d'un responsable à 60% (il était à 50% durant la phase pilote de deux ans), d'un collaborateur à 50% ainsi que de collaborateurs et collaboratrices délégué.e.s des institutions partenaires : deux postes à 10 et 20% pour la Fondation le Tremplin et trois postes à 10% pour le Radeau, le Torry et REPER. Le poste de collaborateur à 50% pour Equip'Apparts a pu être introduit en CDI en novembre 2020.

Equip'Apparts ne reçoit à ce jour pas de subventions étatiques et s'autofinance par ses prestations. La structure loue des locaux dans le bâtiment principal de la Fondation le Tremplin au centre-ville de Fribourg. Cette proximité avec une partie des bénéficiaires de son offre apporte un cadre idéal à son travail.

### 2.2 Situation de départ et offre

Les institutions du RIFA et les associations partenaires ont identifié plusieurs obstacles à l'acquisition d'un logement durable pour les personnes toxico-dépendantes dans le canton de Fribourg. Il existe bien une offre de logement d'urgence couverte par l'institution La Tuile et destinée aux personnes qui ne consomment pas de produits psychotropes, de même qu'une offre d'accompagnement par paliers pour l'acquisition d'un logement individuel qui pose la condition de modifier sa situation de consommation avant de pouvoir y accéder. Malgré les efforts des institutions impliquées dans le canton, certaines situations de sans-abrisme chronique, de fragilité au logement ou de persistance résidentielle continuaient d'exister. Pour y répondre, l'offre proposée par les institutions du RIFA et les associations partenaires vise à se focaliser sur le logement comme outil pour la réduction des risques liés à la consommation des produits psychotropes.

### 2.3 Naissance du projet

Le modèle du *housing first* était connu dans le milieu, mais aucune institution ne le pratiquait sur le territoire fribourgeois. Pour les institutions du RIFA et ses partenaires, il est apparu comme une nouvelle piste à suivre pour répondre à certaines situations jusque-là sans issue. Elles ont ainsi développé une offre complémentaire à celle existante dans le canton de Fribourg, basée sur le *housing first* et la réduction des risques. La nouvelle offre allait modifier la logique de travail : au lieu de voir le logement comme finalité d'un processus de guérison du/de la bénéficiaire, le logement deviendrait le point de départ du travail d'accompagnement dans une perspective de rétablissement du/de la bénéficiaire.

L'offre d'Equip'Apparts est ainsi née en 2016. Son approche globale où le logement est le socle et le levier pour l'évolution de la personne, et l'accompagnement orienté vers le rétablissement dans et en dépit de la dépendance a demandé, et demande encore, quelques réajustements au sein du dispositif cantonal de lutte contre l'exclusion du logement et le sans-abrisme. La mise en place d'une telle offre requiert une collaboration intense avec le réseau socio-sanitaire du canton (services sociaux régionaux, service de l'action sociale, médecin cantonal, etc.), autant dans le cadre de la demande – services orienteurs et services payeurs- que dans le cadre du travail en réseau. Un tissu de collaborations s'est donc rapidement installé lors de la mise en place de l'offre.

### 2.4 Développement du projet

Equip'Apparts a décidé de fonder ses prestations en respect des quatre objectifs du modèle du *housing first*. Le premier est de stabiliser la situation de vie par un logement adéquat avec un

encadrement professionnel adapté à des consommateurs/-trices en situation de logement non sécurisé. Le deuxième est de réduire les risques liés aux modes de consommation. Le troisième est d'améliorer la santé et le quatrième est d'encourager l'inclusion dans les prestations RIFA.

Sur cette base, et pour lancer son offre d'accompagnement au logement en 2016, Equip'Apparts a bénéficié d'un parc de logements appartenant à la Fondation le Tremplin. La taille importante des logements a imposé la voie de la colocation : un total de onze places réparties sur quatre appartements étaient à disposition des bénéficiaires. Ce type de logement a vite montré ses limites dans la mise en application du modèle du *housing first* : les contraintes liées à la cohabitation non choisie ont concentré l'accompagnement sur les problèmes relationnels qu'elle engendrait, au lieu d'être consacré aux parcours individuels. La colocation était une option valable pour lancer le projet, mais dès que les possibilités en logements individuels se sont développées, cette première option a été abandonnée.

Entre 2016 et 2018, Equip'Apparts a réussi à développer son propre parc de logements en s'acquittant de 25 baux répartis dans 14 appartements et pour lesquels elle pratique la sous-location. C'est en allant voir les régies et en se portant garante dans les situations qui le nécessitaient que la structure est parvenue à instaurer des relations de confiance. Par ailleurs, grâce aux années d'expérience et à l'élargissement du réseau, la qualité des logements a sensiblement augmenté.

Pour offrir ses prestations d'accompagnement et de suivi des bénéficiaires, Equip'Apparts compte sur une équipe de collaborateurs et collaboratrices engagé.e.s, compétents et flexibles. Etant donnée la diversité d'acteurs/-trices impliqué.e.s dans un suivi, l'équipe a dû développer un travail en réseau dont elle est le noyau. Elle collabore avec les services sociaux, en particulier celui de la ville de Fribourg, le service de l'action sociale, le service des curatelles, le Centre cantonal d'addictologie (CCA), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), les médecins traitants, etc. Le temps et l'expérience ont permis de mettre en place une systématique dans les modalités de travail au sein de ce réseau.

D'un point de vue global, l'offre d'Equip'Apparts évolue dans un cadre institutionnel où le paradigme de la réduction des risques et le modèle du *housing first* doivent encore faire leurs preuves. L'enjeu de la reconnaissance d'Equip'Apparts est donc important, en particulier auprès des services payeurs. Petit à petit, en rendant visible le travail réalisé sur le terrain, l'équipe d'Equip'Apparts a trouvé les moyens d'avancer dans les accompagnements et de faire une place au nouveau paradigme dans le paysage institutionnel fribourgeois.

### 3. Evaluation

#### 3.1 Méthodologie

Du fait de la singularité de l'offre d'Equip'Apparts dans le canton de Fribourg, il était nécessaire que le projet fasse l'objet d'une observation externe. Le RIFA a ainsi mandaté Olivier Schmid, chercheur en sciences humaines et spécialiste du *Housing first*, pour l'évaluer.

L'étude porte sur la phase de mise en œuvre de l'offre d'Equip'Apparts, à savoir de novembre 2016 à décembre 2018. La population d'enquête est constituée de douze bénéficiaires recouvrant, avant son accès à Equip'Apparts, une diversité de situations en matière le logement. Il y avait cinq personnes sans-abri, deux personnes sorties de prison, une personne sortie d'une institution résidentielle, deux personnes hébergées par la famille ou par un tiers et deux personnes confrontées à une perte programmée de logement.

La démarche de recherche de l'évaluateur a mobilisé trois approches distinctes mais complémentaires : une analyse documentaire de l'offre axée sur les documents mis à disposition, une analyse approfondie de la littérature existante sur les problématiques relatives à la thématique ainsi qu'une analyse qualitative fondée sur des entretiens auprès des responsables d'Equip'Apparts, des membres du comité, du chef de projet, des collaborateurs de l'équipe, des bénéficiaires, des collaborateurs des trois structures du RIFA, des prestataires de la psychiatrie communautaire et des acteurs institutionnels. Au total, 50 personnes ont été interrogées.

### 3.2 Pertinence de l'offre et complémentarité

L'offre d'Equip'Apparts entend répondre aux besoins en matière de logement de trois types de personnes : celles qui se trouvent en fin de parcours résidentiel, les personnes au bénéfice d'un logement et les personnes sans abri ou en situation de logement insécure.

En ce qui concerne les personnes sortant d'un séjour dans un foyer RIFA, malgré le parcours thérapeutique et le rétablissement, leur situation leur permet difficilement d'accéder au marché libre du logement. Face à ce frein, les bénéficiaires reprennent fréquemment les comportements qui les ont mis en marge de la société et leurs efforts se soldent par un retour à leur situation de départ.

Pour les personnes en situation d'addiction au bénéfice d'un logement, il existe une réelle urgence à les accompagner dans la gestion de celui-ci. Leur consommation et leurs comportements peuvent indisposer le voisinage, les logements peuvent être détériorés ou les loyers impayés. Les professionnels sont parfois mis au courant de situations tardivement et ne peuvent pas aider à éviter l'expulsion. Retrouver un logement dans ces conditions est très difficile.

Concernant les personnes sans abri ou en situation de logement insécure, les risques sont les habitudes de survie liées au mal-logement et les comportements dus aux situations d'addictions qui les éloignent des prestations des lieux d'accueil. Certains s'auto-excluent de structures qui ont des exigences minimales comme celles d'hébergement d'urgence ou non, et elles choisissent d'autres solutions précaires. Si ces personnes représentent une petite partie de la population, elles nécessitent un volume de soins importants. Leur trajectoire passe par des allers-retours entre hospitalisations, logement insécure, rue, tentative d'insertion en résidentiel et prison. Cette chronicisation est financièrement coûteuse pour la société.

Dans une logique de complémentarité par rapport à l'offre déjà existante dans le canton de Fribourg, le RIFA et ses partenaires ont misé sur la réduction des risques et le *housing first* pour répondre aux trois types de problématiques mentionnées ci-dessus. Ne remplaçant pas l'offre déjà présente, celle d'Equip'Apparts entend pallier des situations qui ne trouvent pas de solutions à long terme.

Sur cette base, pour assurer l'acquisition et le maintien d'un logement aux bénéficiaires à la sortie d'un parcours résidentiel, Equip'Appart propose un suivi post-institutionnel pour maintenir les acquis en termes de qualité de vie, pour développer l'autonomie et la responsabilisation et prévenir la reconsommation. Aux personnes en situation d'addiction au bénéfice d'un logement, Equip'Apparts offre un soutien pour éviter la perte du logement, prévenir les problèmes avec le voisinage ou les régies, devenir un interlocuteur actif et réactif lors de conflits, favoriser l'apprentissage d'une vie autonome, soutenir les projets individuels et encourager l'inclusion dans les prestations RIFA. Aux personnes sans-abri ou en situation de logement insécure, Equip'Apparts propose un accompagnement afin de stabiliser leur situation de vie par un logement adéquat avec un encadrement professionnel adapté, de réduire les risques liés aux modes de consommation, d'améliorer la santé et d'encourager l'inclusion dans les prestations RIFA.

Il est important de mentionner ici que le RIFA et ses partenaires, en optant pour le modèle du *housing first*, sont précurseurs en Suisse romande. Jusque-là, une seule expérimentation du modèle avait été officiellement menée dans le cadre de la psychiatrie communautaire du CHUV avec le projet « Chez soi d'abord ». Il était cependant destiné à une population confrontée à des pathologies psychiques accompagnées ou non de dépendance à des substances psychoactives. Depuis, la fondation Le Levant dans le canton de Vaud a également élaboré et mis en place une offre d'accompagnement au logement de type *housing first*.

### 3.3 Lutte contre le sans-abrisme

Dans les différents projets de *housing first* mis en œuvre aux Etats-Unis, les taux de maintien des usagers au sein des services concernés se situent dans une fourchette comprise entre 80 et 88%. En Europe, la fourchette se situe aux environs de 90%. Il n'y a, dans la littérature, pas de données concernant une population telle que celle de l'offre d'Equip'Apparts, dont la problématique primaire est celle de la dépendance. Dans toutes les expérimentations américaines et européennes, la maladie psychique constituait le dénominateur commun des personnes accueillies, associée ou non à une dépendance.

La présente étude a porté sur douze personnes de sexe masculin dont cinq étaient en situation de sans-abri chronique, deux sorties de prison, une en sortie d'institution résidentielle, une hébergée par sa famille, une par un tiers et deux dans une perte programmée du logement. En regard des objectifs de prévention d'Equip'Apparts, l'accès à son offre visait à sortir cinq personnes de la rue, prévenir l'absence de logement pour trois personnes lors de leur sortie d'institution résidentielle, prévenir l'absence de logement pour deux personnes en situation de rupture et prévenir l'absence de logement de deux personnes à l'issue d'une procédure de résiliation en cours.

Pour les cinq personnes qui étaient sans-abris au cours de l'année précédant leur accès à Equip'Apparts, le premier objectif a été de mettre fin à cette situation en accédant à un logement. Pour les deux personnes qui sortaient de prison, l'enjeu était de prévenir un retour à la rue afin de préserver les acquis liés à leur séjour en prison. Pour la personne en sortie d'institution résidentielle, il fallait préserver les acquis de son traitement. Dans son cas, un recours à son réseau social pour un hébergement aurait compris des risques de rechute. Concernant les deux personnes logées par leur réseau social, l'offre d'Equip'Apparts a eu pour objectif de prévenir une situation de sans-abrisme et son éventuelle évolution vers le sans-abrisme chronique. Ces enjeux étaient d'autant plus importants qu'il s'agissait de personnes jeunes, en bonne santé et avec des projets d'intégration, notamment au niveau professionnel. Les personnes pour lesquelles la perte de logement ne pouvait plus être évitée ont été prises en charge afin de leur éviter la rue et une évolution vers un sans-abrisme chronique.

Sur la période d'enquête de novembre 2016 à décembre 2018, trois bénéficiaires ont quitté leur logement. L'un est parvenu à accéder à un logement dont il est titulaire du bail et Equip'Apparts co-débiteur solidaire, un autre bénéficiaire a été hospitalisé en psychiatrie après une dégradation de sa santé psychique, et le dernier a été hospitalisé en hôpital somatique après une dégradation de son état de santé, et a ensuite été pris en charge au sein d'un établissement médical spécialisé.

Les autres bénéficiaires ont maintenu leurs logements dans le cadre du programme d'Equip'Apparts. Les résultats obtenus démontrent donc la capacité d'Equip'Apparts à garantir le maintien au logement dans la mesure où, d'une part, aucun bénéficiaire n'a perdu son logement, et d'autre part, aucune rupture ni exclusion ne sont intervenues.

Au terme de la phase de mise en œuvre de l'offre d'Equip'Appart, 83% des bénéficiaires sont restés à Equip'Appart, 100% sont sortis de la rue de manière durable, 83% bénéficiaient d'un logement stable et 100% s'inscrivaient dans un processus de rétablissement.

Les résultats de l'analyse montrent que l'offre d'Equip'Apparts a permis de lutter contre le sans-abrisme en garantissant le maintien au logement et une sortie durable de la rue ainsi que de prévenir que des situations d'absence et de perte de logement n'évoluent vers un sans-abrisme. La personne qui, au sortir de l'hôpital, a été prise en charge par un établissement médico-spécialisé du canton pour la durée de sa convalescence, a pu rapidement mettre en place un projet en vue d'un accès à un logement individuel.

### 3.4 Amélioration de la santé physique, mentale et sociale : les premiers dividendes

Nous nous penchons ici sur les principales conséquences positives constatées auprès de la population d'enquête grâce à la sécurité résidentielle, en particulier les personnes sans-abri avant leur accès à l'offre d'Equip'Apparts.

Les cinq personnes sorties de la rue l'ont vécue à mi-temps et/ou plein-temps. Le total des années effectuées par chacune d'entre elles est d'un peu plus de trente ans. Pour aborder les trajectoires de ces personnes, il est nécessaire d'identifier les conséquences d'un éloignement prolongé du logement et des conditions de vie auxquelles elles ont été confrontées au cours des années passées à la rue.

Ces années ont un coût psychologique et physique, comme l'illustrent leurs témoignages : « Les années passées à la rue, moi je crois que chaque année fait trois ans... vraiment. Voilà, genre les hivers et tout... et puis aller toute la journée à la Migros, sur les bancs à Pérolles, c'est pas une vie... faire la manche... c'est pas une vie ! ». « Dégager tous les matins à neuf heures, même les dimanches... aller boire des canons devant la gare, le regard des autres. C'est pas bon pour avancer, quoi ! ». « Moi ça fait longtemps de toute façon, que je ne me dis plus : Ah ben tiens, dans six mois, je prévois ça, je serai là, je serai ci, comme ci, comme ça. » Par ailleurs, ces personnes sont considérées comme « sans domicile fixe » par la loi fribourgeoise sur l'aide sociale ou LASoc (art. 8) ce qui porte pour conséquence qu'elles ne sont rattachées à aucune commune du canton de Fribourg

et tombent sous la responsabilité de ce dernier. Selon la loi fédérale en matière d'assistance (LAS), les prestations dont ces personnes bénéficient sont allouées en argent ou en nature (accès à un lit dans l'offre d'hébergement d'urgence et à deux repas par jour).

Dans le cadre de cette étude, les bénéficiaires d'Equip'Apparts soumis à l'article 8 ont eu recours à diverses stratégies pour combler leur manque d'argent. Ce qui n'a pas été sans conséquence psychologique et pénale : « Avant, quand j'étais à la rue, j'étais obligé de dealer et tout. Je ne deale plus depuis que je suis à Equip'Apparts. Ben, c'est le système D, avec 8 francs par jour. Alors ben oui, maintenant, moins de conneries, moins de délits, moins de problèmes avec la police, la justice, moins de dénonciations aux juges, alors pour ça, depuis que je suis à Equip'Apparts, j'ai beaucoup moins d'emmerdes. »

Cette population se caractérise donc par une très grande vulnérabilité et des besoins complexes. Les nombreuses années passées à la rue par les bénéficiaires d'Equip'Apparts sont une illustration non pas de l'échec de l'offre existante, mais de la nécessité d'élaborer une offre plus adaptée à leurs besoins spécifiques et à leurs demandes. En libérant ces personnes des contraintes liées à la gestion du quotidien – où manger, où dormir, où se doucher, etc.-, elles se trouvent face à des introspections dans lesquelles elles constatent le temps écoulé, les occasions perdues, les projets abandonnés, etc. Elles doivent faire le deuil de ce qui n'a pas été et de ce qui ne sera pas ou plus pour se projeter dans un avenir où tout reste à construire. Ce qui est souvent difficile à réaliser. Dans la perspective du rétablissement, les professionnels d'Equip'Apparts jouent un rôle capital en entretenant l'espoir et en respectant l'autodétermination des bénéficiaires.

C'est ainsi que, pour la population d'enquête, l'accès au logement a ouvert la possibilité de reconstruire une vie moins stigmatisante et plus normalisée, améliorant par conséquent leur santé physique, mentale et sociale. Concrètement, l'accès au logement a permis de restaurer l'identité sociale et l'estime de soi. Certains ont mentionné le fait d'avoir retrouvé la capacité à redevenir acteurs au sein de la société, et les plus jeunes envisagent un avenir. Le logement comme levier est clairement illustré dans le témoignage de ce bénéficiaire : « Jusqu'à maintenant, je survivais, et là, je vis. Sans un appartement, sans une adresse, on ne peut pas vraiment faire des choses donc on ne peut pas trouver un travail, on ne peut pas faire des choses, comme faire un abonnement parce qu'il faut une adresse. Voilà, c'est pour ça que je vous dis que je survivais. Pendant deux ans, je n'existais plus. J'étais une personne non reconnue. »

Plusieurs font mention d'avoir retrouvé le respect de soi dans le regard des autres, comme le souligne un interlocuteur : « Avec l'appartement, j'ai retrouvé le respect de mes parents... pour moi, c'est super important. Je n'ai plus ces remarques de ma mère : « On t'a vu à telle heure faire la manche, bourré, une bière à la main, machin... » L'accès à Equip'Apparts lui a permis de bénéficier à nouveau de prestations financières de l'aide sociale dont il avait été privé pendant plusieurs années du fait de son statut de « sans domicile fixe » en vertu de LASoc. Les changements induits au niveau de sa situation financière lui ont permis de renoncer à la mendicité, une activité qu'il avait beaucoup de peine à assumer, en particulier par rapport au regard de sa mère qui en était informée par le bouche-à-oreille. Son accès au logement lui a également permis de bénéficier d'intimité suffisante pour ne plus avoir à exposer sa dépendance et ses comportements dans différents segments de l'espace commun.

L'amélioration de la santé des bénéficiaires passe également par le fait de retrouver de la dignité dans les conditions dans lesquelles ils dorment. Ils ont tous précisé avoir eu très largement recours au domaine public durant les années passées à la rue. Même s'il existe une offre d'hébergement d'urgence, une partie des bénéficiaires de la population d'enquête s'est dite réfractaire à son recours, ce qui ne signifie pas qu'elle y a renoncé totalement. Pour d'autres, c'est au cours des pauses durant lesquelles ils n'ont pas eu accès à l'offre d'hébergement d'urgence qu'ils ont été contraints de recourir à l'espace public. Comme en témoigne un interlocuteur : « J'ai trouvé un parking, je prenais l'ascenseur, j'allais tout en bas sous l'escalier, là où personne me voyait. Même les gens qui allaient au travail, ils sortaient du parking, ils prenaient l'escalier pour aller prendre l'ascenseur, ils ne regardaient pas sous l'escalier. C'était vraiment discret. Quand je partais, je ne laissais pas de mégots, pas de cheni, le gars ne m'a jamais rien dit par rapport à ça. Je faisais vraiment en sorte... comme si je n'étais pas venu. J'ai passé beaucoup d'années à dormir par terre sur le béton, dans les parkings, à respirer les gaz de voitures. »

Consommer dans la dignité fait également partie du processus d'amélioration de la santé des personnes interrogées. En disposant d'un chez-soi, les personnes dépendantes bénéficient de

conditions d'intimité suffisantes pour ne plus être contraintes d'exposer leur dépendance aux regards extérieurs ou de consommer dans des lieux insalubres.

Il est important de mentionner ici que si l'accès au logement permet d'améliorer certains aspects de la santé, que ce soit par rapport aux conditions d'hygiène, à celles de moindre stress et au bénéfice d'un accompagnement, cela ne signifie pas que le fait d'être logés, accompagnés et soutenus éloigne totalement les bénéficiaires du risque d'overdose. Dans le cadre de la RdR, l'objectif est de les aider à mieux contrôler leurs consommations, à s'inscrire dans des usages à moindre risques, à accompagner, à développer, à soutenir et à encourager le pouvoir d'agir de chacun.e. Un plan de crise est généralement mis en place et permet de définir avec l'utilisateur et son entourage des mesures à prendre pour anticiper et gérer les phases turbulentes. Il s'agit d'un outil de prévention important et souvent efficace. Mais évidemment le risque zéro n'existe pas.

Parmi les bénéfices sur la santé mis en évidence, les bénéficiaires de l'enquête ont également mentionné la reprise du contrôle du temps. L'assignation à l'espace public et sa temporalité ont été définies pour certains durant des années par les horaires des magasins (ouverture, fermeture) et les prestataires d'offres à bas seuil d'accès d'exigence comme le Seuil, la Tuile, Banc Public, etc. Le bénéfice d'un logement leur permet de retrouver leur autodétermination dans la gestion du temps. « On a une clé, on peut rentrer quand on le souhaite, c'est une grande différence. »

L'accès au logement leur a également permis de diminuer les risques de sanction, prévenant et réduisant ainsi les séjours en prison. « J'ai encore mes pics de consommation, j'ai encore mes pics, mais c'est vrai que maintenant, à l'appart, il y a moins de consommations et il y a des jours où je fais des pauses. » Ou cet autre interlocuteur : « Moins de conneries, moins de délits, moins de problèmes avec la police, la justice, moins de dénonciations aux juges. Alors pour ça, depuis que je suis à Equip'Apparts, beaucoup moins d'emmerdes, effectivement. » Au niveau de la gestion des sanctions, l'accès au logement a également des conséquences plus indirectes. En effet, plus largement, l'amélioration des conditions de vie, les bénéfices du logement au niveau de l'estime de soi, du respect de soi, mais également l'élaboration de projet ou encore les bonnes expériences dans divers domaines vont favoriser un recours plus systématique aux peines de substitutions telles que prévues dans la loi. C'est toutefois l'accès à ces prestations financières qui va constituer ici, pour les bénéficiaires de l'aide sociale, le principal facteur de changement. « C'est moi qui suis allé voir la justice. J'ai des amendes, j'ai fait des conneries qui datent d'il y a un petit moment et je n'ai pas envie d'aller en prison » Ou encore : « Ben moi, je préfère faire des TIG (travaux d'intérêt général). Déjà un, ça coûte moins cher à la société. Si je vais en prison, je coûte entre trois cents et quatre cents francs par jour. Quand tu vas en prison, normalement..., au début en tout cas, tu rembourses cent francs par jour. Deux mille francs, c'est vingt jours. Du TIG, c'est plus utile, je ne sais pas, aller faucher des talus. »

Aussi, en favorisant leur réaffiliation au réseau des acteurs médicaux, le logement va indirectement favoriser des changements dans les comportements de consommations. « Avant, je n'allais même plus voir les médecins, j'avais quitté le CTA (Chaîne de soins de troubles de l'addiction). Maintenant j'ai repris le suivi, environ une fois toutes les deux semaines discuter avec un psy. J'ai repris le traitement de substitution. Avant, je consommais, j'achetais, je vendais. Là, depuis que je suis à Equip'Apparts, ben j'ai mon traitement. De temps en temps, je fume des joints, je fais... je ne suis pas un ange. » Et aussi : « Depuis que j'ai de nouveau un suivi et un traitement ça me permet de ne pas être tout le temps au taquet, de ne pas penser qu'au produit, comment je vais faire pour avoir de l'argent, ça c'est énorme aussi. Ça c'est aussi Equip'Apparts qui m'a permis. »

Dans le cas des bénéficiaires qui ont vécu une continuité résidentielle avec l'offre d'Equip'Apparts, à partir de la prison, d'une résidence, d'un logement individuel ou d'un particulier, l'enjeu pour les professionnels d'Equip'Apparts a été de maintenir leurs acquis et de les développer en fonction de leurs propres choix et stratégies. Comme le dit Nicholas Pleace dans son Guide sur le logement d'abord en Europe : « L'accompagnement fourni doit toujours être axé sur le fait que l'utilisateur puisse envisager un avenir meilleur comme une possibilité réelle et atteignable. » Les résultats de cette partie de l'étude sont livrés dans le point suivant sur les potentialités de l'offre d'Equip'Apparts et les dividendes à moyen et long terme. Nous verrons sa capacité à garantir un environnement, un accompagnement et un soutien à ses bénéficiaires favorables à l'émergence de projets, d'envies et d'objectifs et à celle de leur réalisation.

### 3.5 Un accompagnement orienté rétablissement : les dividendes à moyen et à long terme et les potentialités de l'offre

Pour parler du logement et de l'accompagnement en tant que conditions favorables à l'émergence de projets, d'envies et d'objectifs et à leur réalisation, il est important de mentionner le cas des colocations. Les bénéficiaires concernés par les logements communs ont été confrontés aux contraintes et aux enjeux d'une gestion commune de leur logement, et aux difficultés d'une cohabitation pas toujours apaisée. Cet environnement ne leur a pas permis de se projeter au-delà de leur quotidien. Et pour le responsable d'Equip'Apparts et ses collègues, la gestion chronophage de ces colocations ne leur a jamais permis de s'inscrire dans un travail d'accompagnement individuel. Pour ces raisons, l'option de la colocation a été abandonnée.

Les usagers au bénéfice d'un logement individuel sont parvenus, à des degrés divers, à s'inscrire dans une trajectoire d'intégration orientée rétablissement. Nous soulignons ici quelques aspects liés à l'intégration sociale et professionnelle de trois bénéficiaires qui illustrent le cheminement de l'offre d'Equip'Apparts.

Le premier bénéficiaire n'a pas connu la rue mais est passé par la colocation, le logement individuel et le logement en résidentiel. Avant de bénéficier de l'offre d'Equip'Apparts, il a connu une phase lourde où sa santé s'est fortement dégradée : « Je n'avais plus d'équilibre, je ne pouvais plus tenir debout, les consommations, la malnutrition et tout le reste. Je ne pouvais plus me lever, on allait m'acheter mes produits, donc c'était clair que je ne bougeais plus de la maison et tout. Et un soir, je ne pouvais même plus consommer, je ne pouvais plus avaler de médicaments, donc j'étais en crise de manque, fini, en morceaux physiquement, et puis là, je me suis vu mourir. D'ailleurs j'ai les yeux qui sont partis deux ou trois fois, j'ai des souvenirs très... physiquement, je sais ce que ça fait. Donc ça, au moins je m'en souviens, je ne regrette pas de m'en souvenir, parce que j'ai eu la peur de ma vie. »

Ce bénéficiaire a intégré l'offre d'Equip'Apparts au terme d'un deuxième séjour en résidentiel. A partir de là, il a bénéficié d'un logement dans lequel il se sentait bien et d'un suivi pour préserver les acquis, notamment son abstinence de produits psychotropes, condition sine qua non, selon lui, à l'amélioration de son état. Son logement, il en a constitué un chez-soi agréable et dont il se dit fier de l'état et de la propreté. Compte tenu de son autonomie et de la bonne gestion de son logement, Equip'Apparts a proposé à la gérance un transfert de bail. « J'ai demandé à ma référente de pouvoir revoir le responsable d'Equip'Apparts. Quand il est reparti, on avait les deux les yeux tout mouillés, j'en ai encore les frissons. J'ai pu lui montrer, c'est une fierté d'avoir pu lui montrer que... vous vous intéressez à moi, eh bien regardez, vous n'avez pas fait de la merde. Ouais, c'est moi qui l'ai fait, mais vous seriez pas là, je serais peut-être entre deux, avec des rechutes. »

La reconstruction d'une identité sociale positive ayant pu se faire, la question de l'insertion professionnelle est ensuite venue se poser. Pour ce bénéficiaire qui a toujours été éloigné du monde du travail, une intégration dans le second marché du travail au travers du bénévolat était l'option la plus adéquate. Le travail de bénévole lui a permis de se donner une utilité sociale et de se sentir inclus. Également en termes de don et de contre-don, comme il l'exprime, soulignant son changement radical dans la perception de l'aide financière dont il bénéficie. « Avant, j'insultais mon curateur si je n'avais pas mes dix francs qu'il me devait et puis ça, c'était vraiment... déjà maintenant, je me rends compte, on me donne de l'argent, je dois pas aller travailler, il faut que je respecte ça. Je sais que je ne peux pas travailler huit heures, je sais que je ne peux pas. Je sais que, dans ma vie, je ne travaillerai jamais de façon conventionnelle, maintenant voilà, c'est d'avoir une utilité comme ça. »

Pour deux autres bénéficiaires, l'un âgé de moins de trente ans et l'autre dans la quarantaine, tous deux titulaires d'un CFC, le défi principal dès leur intégration à l'offre d'Equip'Apparts était de préserver les acquis dans un contexte conditionné par le système de prestations et contreprestations. Pour le premier, son maintien à Equip'Apparts était conditionné par un travail d'occupation, ce qui n'a pas été un problème pour lui car cela correspondait à ses objectifs. Pour le deuxième bénéficiaire, l'éventualité d'un travail d'occupation a été abordée rapidement par son assistant social après son accès à Equip'Apparts. Son référent (d'Equip'Apparts) l'a dès lors rendu attentif à la nécessité d'adapter ses exigences à une situation où la personne sort de plusieurs années passées à la rue. « L'assistant social est un peu bousculé par les finances, ça, ça se sent. Dans un réseau où on était trois, j'ai bien senti qu'il poussait... dans le genre... il faudrait commencer à voir plus loin, pour un travail, pour... un programme d'occupation. Le responsable d'Equip'Apparts a dit : « Eh stop, stop, il

sort de quatre ans de rue...avec des...ça ne se fait pas si vite. » Après, il lui a dit : « On va y aller tranquille » (...).

Ces deux exemples montrent l'importance de la notion de capacités, à savoir l'interaction entre les aptitudes de la personne et l'environnement dans lequel celle-ci évolue. Tenir compte des capacités individuelles permet d'aborder avec les bénéficiaires leurs projets et objectifs dans une perspective qui soit réelle et atteignable, et de définir avec eux leurs besoins en termes de soutien et de renforcement de leurs capacités afin de pouvoir les réaliser. Cette notion prend une place importante dans l'offre d'Equip'Apparts.

Grâce à un accompagnement basé sur le renforcement des capacités et sur l'autodétermination, les bénéficiaires sont parvenus à des degrés divers à devenir des acteurs dans une collaboration avec le responsable d'Equip'Apparts et ses collègues. Ils ont petit à petit réussi à assumer la responsabilité de leurs trajectoires respectives et leur gestion en définissant leurs choix par rapport à leurs projets, leurs envies et leurs objectifs, et les modalités de leur réalisation. Malgré des inégalités au niveau de leurs aptitudes et ressources, chacun d'entre eux a pu réaliser et considérer les dividendes obtenus : une vie plus stable, moins stigmatisante et la possibilité de se projeter dans l'avenir.

#### 4. Recommandations

##### 4.1 Valorisation des résultats

Pour considérer l'offre d'Equip'Apparts, il est important de souligner le fait qu'elle n'a pas été élaborée et mise en place dans la seule perspective de renforcer l'offre existante au niveau du logement ou, plus spécifiquement, dans celle de la lutte contre le sans-abrisme chronique et sa prévention. Elle a été mise en place dans la perspective des objectifs et des enjeux liés à une redéfinition du rôle du logement dans le cadre d'une prise en charge renouvelée des dépendances.

L'offre d'Equip'Apparts cible une population spécifique et définit ainsi une approche non plus généraliste de l'exclusion du logement, mais ajustée à ses besoins et à ses demandes. Ensuite, les objectifs et les modalités de prise en charge sont orientés rétablissement. Enfin, elle redéfinit la problématique de l'exclusion du logement en raison du rôle dont il est investi dans le cadre d'une approche renouvelée de la dépendance et des modalités de prise en charge des personnes concernées (paradigme de la RdR).

Tenant compte de ces éléments, Equip'Apparts considère l'importance d'intégrer son offre comme maillon essentiel dans le cadre de la prise en charge des personnes dépendantes.

##### 4.2 Intégration dans le cadre socio-sanitaire existant

La mise en place de l'offre d'Equip'Apparts a requis une collaboration intense avec les acteurs et prestataires du réseau socio-sanitaire du canton de Fribourg. Sa pérennisation et le déploiement de son potentiel dans le cadre des dépendances sont tributaires de la qualité de cette collaboration et de son maintien. A mesure que les bénéficiaires de l'offre d'Equip'Apparts vont s'inscrire dans la réalisation concrète de leurs projets, envies et objectifs, leurs besoins et demandes à leur égard vont s'accroître. Cette intégration et collaboration avec le réseau socio-sanitaire est donc de la plus grande importance et constitue un enjeu majeur de leur intégration orientée rétablissement.

##### 4.3 Reconnaissance de l'Etat

La reconnaissance de l'offre d'Equip'Apparts par les autorités du canton et son intégration au sein du réseau socio-sanitaire sont des enjeux déterminants. Cette reconnaissance devrait permettre à l'offre d'Equip'Apparts de bénéficier de conditions cadres plus favorables pour une collaboration avec les acteurs et les prestataires du réseau, dans un environnement au sein duquel ses principes et objectifs restent largement minoritaires.

Parler de reconnaissance d'Equip'Apparts et de son intégration imposent de définir ce dont il est précisément question : les conséquences d'une absence de logement dans le cadre de la prise en charge des personnes dépendantes, telle que redéfinie par le paradigme de la réduction des risques. Il est donc impératif d'une part que l'offre d'Equip'Apparts puisse être reconnue et intégrée au sein du réseau socio-sanitaire comme segment essentiel de l'offre de prise en charge des dépendances du

canton. D'autre part, il est également essentiel que, dans le cadre de cette prise en charge, le rôle et la fonction de l'accès au logement et de son maintien soient reconnus.

L'environnement au sein duquel va s'inscrire le déploiement de l'offre d'Equip'Apparts se développera en fonction de cette reconnaissance. Il lui permettra ou non de se déployer dans toute son efficacité.

## 5. Conclusion

Sur la base des critères reconnus et qui ont fait leur preuve de Nicholas Pleace dans le « Guide pour le logement d'abord en Europe », les résultats obtenus par l'offre d'Equip'Apparts ont répondu aux attentes. L'évaluation des résultats met en évidence :

- l'efficacité de son offre dans sa capacité à lutter contre le sans-abrisme en garantissant le maintien au logement et une sortie durable de la rue ainsi que dans sa capacité à prévenir que des situations d'absence et de perte de logement n'évoluent vers un sans-abrisme chronique
- l'efficacité de son offre dans sa capacité à améliorer l'état de santé, le bien-être et l'intégration sociale de ses bénéficiaires sortis de la rue ainsi que dans sa capacité à préserver les acquis de ses bénéficiaires à la sortie d'une institution résidentielle ou confrontés à une situation de rupture
- la potentialité de son offre à garantir un environnement, un accompagnement et un soutien à ses bénéficiaires favorables à l'émergence de projets et d'objectifs et à leur réalisation

Ces données probantes de la phase de mise en œuvre constituent une base solide pour le comité d'Equip'Apparts dans la deuxième étape du projet. Pour l'avenir, l'enjeu principal se situe au niveau de l'adoption des principes du rétablissement et du *housing first* et du paradigme de la réduction des risques par les milieux institutionnels du canton de Fribourg. Or, au sein de ce réseau, ces principes remettent en question les cadres cognitifs et normatifs en place. Ils questionnent l'intégration sous conditions, l'approche asymétrique où les professionnels sont seuls experts au profit d'une approche de collaboration avec les bénéficiaires et la guérison comme seul horizon possible par rapport à la maladie et/ou la dépendance.

Le comité d'Equip'Apparts doit donc faire reconnaître son offre par les autorités du canton comme prestation efficace et adéquate dans les situations en matière de logement au sein desquelles la dépendance ou la consommation de produits psychotropes légaux et illégaux sont présentes, de même que dans les situations où la dépendance et la consommation ne sont pas liées à des produits psychotropes. Cette reconnaissance ne peut s'inscrire dans une dissociation entre le logement et la prise en charge des dépendances.

De cette reconnaissance dépendra non seulement la pérennisation de l'offre d'Equip'Apparts, mais aussi la pérennisation de son efficacité. L'offre d'Equip'Apparts dépendant étroitement des acteurs et prestataires du réseau socio-sanitaire du canton de Fribourg, son intégration dans le réseau et sa collaboration sont capitales. Le comité d'Equip'Apparts est désormais en première ligne face à ces enjeux pour l'avenir de son offre dans le paysage institutionnel fribourgeois.